



Congé d'une journée impose par l'employeur

Par **Johanna1983**, le **06/10/2012** à **16:10**

Bonjour,

Mon employeur a fermé un jour exceptionnellement et me demande de récupérer un lundi, mon jour de repos a t il le droit et si non doit il me payer pour cette journée ?

Par **P.M.**, le **06/10/2012** à **23:53**

Bonjour,

Vous pourriez vous référer à l'[art. L3122-27 du Code du travail](#) :

[citation]Seules peuvent être récupérées, selon des modalités déterminées par décret, les heures perdues par suite d'interruption collective du travail résultant :

1° De causes accidentelles, d'intempéries ou de cas de force majeure ;

2° D'inventaire ;

3° Du chômage d'un jour ou de deux jours ouvrables compris entre un jour férié et un jour de repos hebdomadaire ou d'un jour précédant les congés annuels[/citation]